

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 890****30 août 2003****SOMMAIRE**

<b>ACI Group S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42702</b>	<b>xembourg</b> .....	<b>42719</b>
<b>ADIG Total Return Protect</b> .....	<b>42674</b>	<b>Janus Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42715</b>
<b>Agil S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>42709</b>	<b>Klößckner Pentaplast Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg</b> .....	<b>42675</b>
<b>Alpha Club International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42713</b>	<b>KN Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42709</b>
<b>Arnarn, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>42704</b>	<b>Komed Home Care S.A., Wasserbillig</b> .....	<b>42696</b>
<b>Atell Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42705</b>	<b>Laboratoires Pharmédical S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42712</b>
<b>Balu Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42712</b>	<b>Lamas Participations S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42711</b>
<b>Bourglinster Invest S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>42710</b>	<b>Lux-Sectors Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>42713</b>
<b>BPR Management S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42676</b>	<b>Luxembourg Investments Holding S.A., Luxem- bourg</b> .....	<b>42717</b>
<b>Brincorp Holdings S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42713</b>	<b>Luxex S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>42710</b>
<b>BT Luxembourg Investments S.n.c., Luxem- bourg</b> .....	<b>42679</b>	<b>Maylys Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42709</b>
<b>Car Business S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>42712</b>	<b>MHS Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42705</b>
<b>Cara S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42711</b>	<b>Montroc S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>42711</b>
<b>Credit Suisse Euro Bond Express Management Company S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>42719</b>	<b>MSEOF Manager, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>42674</b>
<b>Credit Suisse Focused Fund Management Compa- ny S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>42702</b>	<b>Nahema Holding Ltd, Luxembourg</b> .....	<b>42716</b>
<b>Credit Suisse Indexmatch Management Company S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>42705</b>	<b>Oberon S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42716</b>
<b>Credit Suisse Money Market Fund Management Company S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>42707</b>	<b>Paix Investissement S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>42714</b>
<b>Credit Suisse Money Plus Fund Management Com- pany S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>42701</b>	<b>Palais des Parfums, S.à r.l., Mertert</b> .....	<b>42704</b>
<b>CTH Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42677</b>	<b>Pharmacia Enterprises S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42720</b>
<b>CTH Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42679</b>	<b>Pivalau S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42704</b>
<b>Danka Holdings, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>42705</b>	<b>Rhône II Euro Acquisitions 2, S.à r.l., Luxem- bourg</b> .....	<b>42687</b>
<b>Dexia Leveraged Investment, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>42701</b>	<b>Rhône II Euro Acquisitions 3, S.à r.l., Luxem- bourg</b> .....	<b>42697</b>
<b>Dexia Publimix, Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>42691</b>	<b>Rohstoff H.A.G., Luxembourg</b> .....	<b>42718</b>
<b>Dictame Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42708</b>	<b>Société d'Investissements en Méditerranée S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42716</b>
<b>Dresdner RCM European Bond Fund Management S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>42704</b>	<b>Société du Golf de Luxembourg Jean Weidert &amp; Cie, S.e.c.s., Luxembourg</b> .....	<b>42676</b>
<b>Electricité Schmit-Prumbaum, S.à r.l., Walfer- dange</b> .....	<b>42702</b>	<b>Spid Investissements, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>42686</b>
<b>Ellbow Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42718</b>	<b>Starbuild Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42704</b>
<b>Fauche S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42710</b>	<b>Strategic Management Consulting S.A., Luxem- bourg</b> .....	<b>42719</b>
<b>Financierium S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>42718</b>	<b>Suisimmo S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42676</b>
<b>Firola Investment Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42713</b>	<b>TGI, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>42692</b>
<b>Gizmo Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42720</b>	<b>Tonic Sector Fund Sicav, Luxembourg</b> .....	<b>42715</b>
<b>Hermitage Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42718</b>	<b>Umiak Development S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42717</b>
<b>High Towers Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42715</b>	<b>United Industrial Associates Holding S.A., Luxem- bourg</b> .....	<b>42714</b>
<b>Hollerich Investment Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42717</b>	<b>Vezelay S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>42708</b>
<b>IMCO Luxembourg, S.à r.l., Howald</b> .....	<b>42706</b>	<b>VMR Fund Management S.A., Munsbach</b> .....	<b>42708</b>
<b>International Ventures Corporation S.A.H., Lu-</b>		<b>W Industries Finances S.A., Luxembourg</b> .....	<b>42714</b>

**MSEOF MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.112.

*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique adoptées le 19 mars 2003*

L'associé unique décide de porter le nombre d'administrateurs de trois (3) à quatre (4).

L'associé unique décide d'élire Monsieur Freddy Brausch, avocat, dont l'étude est établie au 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la société.

L'associé unique décide de nommer DELOITTE &amp; TOUCHE S.A. Luxembourg en tant que réviseur indépendant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MSEOF MANAGER, S.à r.l.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(050518.3/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

**ADIG TOTAL RETURN PROTECT, Fonds Commun de Placement.**

## VERWALTUNGSREGLEMENT

*Allgemeiner Teil*

Das Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil - ist im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 28. März 2003 unter dem Namen ADIG US INVEST 6/2008 veröffentlicht.

*Besonderer Teil***Art. 19. Fondsbezeichnung und Depotbank.** Der Name des Fonds lautet ADIG TOTAL RETURN PROTECT. Depotbank ist die COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG, Luxemburg.**Art. 20. Anlagepolitik.** Ziel der Anlagepolitik ist die Erwirtschaftung eines stetigen Kapitalzuwachses sowie eine Kapitalabsicherung zu festgelegten Zeitpunkten, die jedoch nicht formal garantiert wird. Unter Berücksichtigung der jeweiligen Kapitalmarktsituation wird von der Verwaltungsgesellschaft eine bestimmte Gewichtung der Anlagen in Aktien und festverzinsliche Wertpapiere festgelegt. Sofern die Verwaltungsgesellschaft dies für zweckmäßig erachtet, wird die Gewichtung im Regelfall angepasst. Anpassungsbasis sind bestimmte Regeln, die nach der fachlichen Einschätzung der Verwaltungsgesellschaft erwarten lassen, jedoch nicht zusichern, jeweils zu vorher bestimmten Zeitpunkten eine Sicherung des Rücknahmepreises auf dem Niveau von 100% Rücknahmepreises zu Beginn des festgelegten Sicherungszeitraumes zu ermöglichen.

So beginnt beispielsweise die erste Sicherungsperiode, mit dem Ziel der Absicherung des Erstanteilwertes bei Auflage, mit der Auflegung des Fonds und endet zum 30. September 2006. Die Länge der jeweils folgenden Sicherungsperioden wird von der Verwaltungsgesellschaft in Abhängigkeit der dann herrschenden Marktverhältnisse festgelegt. Einzelheiten zu den folgenden Sicherungsperioden (wie z.B. Dauer und abgesicherter Rücknahmepreis) können jederzeit bei der Verwaltungsgesellschaft nachgefragt werden, oder sind dem Internet-Auftritt der Verwaltungsgesellschaft sowie den Jahres- und Halbjahresberichten zu entnehmen.

Das Fondsvermögen wird in Aktien, Genussscheinen, Wandelschuldverschreibungen, Optionsanleihen, deren Optionsscheine auf Wertpapiere lauten, Indextifikate, Partizipationsscheine, sich auf Aktien beziehende Optionsscheine von Emittenten mit überwiegenderem Sitz oder Börsennotiz im europäischen Raum angelegt. Für diese Wertpapiere, die Wertpapiere gemäss der EG- Richtlinie (85/611/EWG) vom 20. Dezember 1985 sein müssen, gilt, dass sie an Börsen oder einem anderen geregelten Markt, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäß ist, gehandelt werden.

Ergänzend hierzu kann sich der Fonds im Rahmen einer ordnungsgemäßen Verwaltung des Vermögens der Techniken und Instrumente bedienen, wie sie im Artikel 4 A und 4 B des Verwaltungsreglements - Allgemeiner Teil - beschrieben werden.

Für den Fonds können daneben Anteile an in- und ausländischen, offenen Investmentfonds bis maximal 5% des Netofondsvermögens erworben werden.

Darüber hinaus kann in gesetzlich zulässigen anderen Anlagen investiert werden.

Anlagen sind in jedweder Währung zulässig.

**Art. 21. Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis, Bewertungstag, Ausgabe und Rücknahme von Anteilen.**

1. Die Fondswährung ist der Euro.

2. Ausgabepreis ist der Inventarwert je Anteil gemäß Artikel 5 in Verbindung mit Artikel 6 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» zuzüglich einer Verkaufsprovision in Form eines Ausgabeaufschlages von bis zu 6% zu Gunsten der Verwaltungsgesellschaft. Der Ausgabepreis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in Vertriebsländern anfallen.

3. Rücknahmepreis ist der Inventarwert je Anteil gemäß Artikel 5 in Verbindung mit Artikel 9 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil».

4. Kauf- und Verkaufsaufträge, die bis 17.00 Uhr eines Bewertungstages gemäß Artikel 5 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» in Verbindung mit Artikel 21 Absatz 5 des Verwaltungsreglements «Besonderer Teil» eingegangen sind, werden zu den Ausgabe- und Rücknahmepreisen des nächsten Bewertungstages abgerechnet. Kauf- und Verkaufsaufträge, die nach 17 Uhr eines Bewertungstages gemäß Artikel 5 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» in Verbindung mit Artikel 21 Absatz 6 des Verwaltungsreglements «Besonderer Teil» eingegangen sind, werden zu den Ausgabe- und Rücknahmepreisen des übernächsten Bewertungstages abgerechnet.

5. In Abweichung von Artikel 5 Verwaltungsreglement «Allgemeiner Teil» gilt als Bewertungstag jeder Bankarbeitstag, der sowohl in Luxemburg als auch Frankfurt/Main Börsentag ist und zusätzlich in New York am Vortag Börsentag war.

6. In Abweichung von Artikel 6 und 9 Verwaltungsreglement «Allgemeiner Teil» erfolgt die Zahlung des Ausgabe- bzw. Rücknahmepreises innerhalb einer Frist von drei Bankarbeitstagen nach dem entsprechenden Bewertungstag.

7. Die Entgegennahme von Einzahlungen in den Fonds erfolgt ausschließlich durch die im Abschnitt Management und Verwaltung genannten Zahlstellen.

#### **Art. 22. Kosten des Fonds.**

1. Aus dem Fondsvermögen erhält die Verwaltungsgesellschaft eine Vergütung von bis zu 1,5% p.a. zuzüglich eventuell anfallender gesetzlicher Mehrwertsteuer, die auf den täglich ermittelten Inventarwert zu berechnen und am Ende eines jeden Monats zahlbar ist.

2. Die Depotbank erhält für die Erfüllung ihrer Aufgaben (einschließlich Transaktionskosten) ein Entgelt von bis zu 0,150% p.a. zuzüglich eventuell anfallender gesetzlicher Mehrwertsteuer, das auf den täglich ermittelten Inventarwert zu berechnen und am Ende eines jeden Monats zahlbar ist, und eine Bearbeitungsgebühr von bis zu 0,25% des Betrages jeder Wertpapiertransaktion für Rechnung des Fonds soweit ihr dafür nicht bankübliche Gebühren zustehen.

3. Darüber hinaus gehen die im Zusammenhang mit der Verwaltung des Fonds anfallenden Aufwendungen und Kosten nach Maßgabe von Artikel 11 des Verwaltungsreglements «Allgemeiner Teil» zu Lasten des Fonds.

**Art. 23. Verwendung der Erträge.** Die während des Rechnungsjahres angefallenen ordentlichen Nettoerträge des Fonds werden ebenso wie realisierte Kapitalgewinne sowie Erlöse aus dem Verkauf von Subskriptionsrechten und sonstige Erträge im Fonds wieder angelegt.

**Art. 24. Rechnungsjahr.** Das Rechnungsjahr des Fonds endet jedes Jahr am 30. September, erstmals am 30. September 2004.

**Art. 25. Dauer des Fonds.** Der Fonds ist auf unbestimmte Dauer errichtet.

Luxemburg, den 23. Juli 2003.

ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A. / COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003, réf. LSO-AH00308. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048521.3//80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

### **KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 84.252.

#### **EXTRAIT**

L'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 21 août 2003 a pris acte de la démission de sa fonction de membres du conseil de gérance de la Société de Monsieur Timothy Walsh avec effet immédiat et a nommé Monsieur Maximilian Prinz von Liechtenstein au conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale confirme que suite à ce qui précède le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Dr. Klaus-Peter Bleyer, gérant non exécutif, président du conseil de gérance, demeurant à Alwindstr. 17, 88131 Lindau, Allemagne, nommé pour une durée indéterminée.

- Monsieur Peter Gangsted, gérant non exécutif, Vorsitzender der Geschäftsführung CIVEN, GmbH, demeurant à Jaminstrasse 10, 61476 Kronberg, Allemagne, nommé pour une durée indéterminée.

- Monsieur Oliver Frey, gérant non exécutif, Geschäftsführer CIVEN, GmbH, demeurant à Junkernfeldstrasse 3, 61381 Friedrichsdorf, Allemagne, nommé pour une durée indéterminée.

- Monsieur Brent Wheeler, gérant non exécutif, demeurant au 101, College Road, Dulwich, Londres, SE21 7HN Royaume-Uni, nommé pour une durée indéterminée.

- Monsieur Maximilian Prinz von Liechtenstein, gérant non exécutif, banquier, demeurant J.P. MORGAN PARTNERS DEUTSCHLAND, GmbH, Kardinal-Faulhaber-Strasse, 10, 80333 Munich, Allemagne, nommé pour une durée indéterminée.

- Monsieur Norbert Gunderlach, gérant exécutif, manager KLÖCKNER PENTAPLAST, GmbH & CO. KG, demeurant Am Goldberg, 23, 63150 Heusenstamm, Allemagne, son mandat se terminant lors de l'assemblée statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 septembre 2006,

- Monsieur Tom Goeke, gérant exécutif, manager KLÖCKNER PENTAPLAST OF AMERICA, demeurant à Hillsboro Lane, VA 22932 Crozet, Etats-unis d'Amérique, son mandat se terminant lors de l'assemblée statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 septembre 2006,

- Monsieur Franz Josef Seipelt, gérant exécutif, CFO KLÖCKNER PENTAPLAST, GmbH & CO. KG, demeurant à 109 Klixdorf, 47906 Kempen, Allemagne, son mandat se terminant lors de l'assemblée statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 30 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 août 2003.

Pour KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04241. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050923.3/260/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2003.

---

**BPR MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 54.995.

—  
*Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 5 mai 2003*

L'Assemblée Générale accorde décharge à l'actuel Commissaire aux Comptes pour la réalisation de son mandat concernant les comptes de l'exercice 1999.

L'Assemblée Générale remplace le Commissaire aux Comptes ARHTUR ANDERSEN par LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg pour les mandats des années 2000, 2001, 2002.

Luxembourg, le 16 juin 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour BPR MANAGEMENT S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05947. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045596.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

---

**SUISIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 72.162.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 octobre 1999, acte publié au Mémorial C n° 986 du 22 décembre 1999.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUISIMMO S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING, S.à r.l.

Signature

(045610.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

---

**SOCIETE DU GOLF DE LUXEMBOURG JEAN WEIDERT & CIE, Société en commandite simple.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 41, rue Sigg y vu Lëtzebuerg.

R. C. Luxembourg B 41.672.

—  
*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 28 juin 2002*

*Ordre du jour:*

1. Changement du siège social de la société du 119, avenue de la Faïencerie à Luxembourg au 41, rue Sigg y vu Lëtzebuerg à Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

*Décisions*

Après en avoir délibéré, les associés soussignés

Décident d'établir le siège de la société à Luxembourg, 41, rue Sigg y vu Lëtzebuerg à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signatures

Les associés

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08869. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045820.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

---

**CTH FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.  
R. C. Luxembourg B 43.514.

In the year two thousand and three, on the eighth of July.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary General Meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of CTH FINANCE S.A., R. C. Luxembourg B 43.514, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg, dated March 26, 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 298 of June 21, 1993.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed under private seal of May 15, 2002 of which an extract has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1144 of July 30, 2002.

The meeting begins at five p.m., Mrs Nadine Hirtz, attorney at law, with professional address at 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Cindy Reiners, private employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the five thousand (5,000) shares with a par value of five hundred and twenty (520.-) euro each, representing the total corporate capital of two million six hundred thousand (2,600,000.-) euro are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,465,000.- so as to reduce it from its present amount of EUR 2,600,000.- to EUR 135,000.- by the reduction of the par value from EUR 520.- to EUR 27.- per share and by reimbursement of the corresponding amount to the shareholders.

2. Reduction of the legal reserve of the Company by EUR 246,500.-.

3. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and after having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The share capital of the Company is reduced by an amount of EUR 2,465,000.- so as to reduce it from its present amount of EUR 2,600,000.- to EUR 135,000.- by the reduction of the par value from EUR 520.- to EUR 27.- per share and by reimbursement of the amount of EUR 2,465,000.- to the shareholders in the proportion of their participation in the share capital.

Furthermore the legal reserve of the Company is reduced by EUR 246,500.- by reimbursement to the shareholders of the same amount in the proportion of their participation in the Company.

The reality of the legal reserves has been proved to the undersigned notary by an interim balance sheet as at June 30, 2003.

The present reductions of capital and reserve are governed by article 69 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution article 5 of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at one hundred and thirty-five thousand euro (EUR 135,000.-) represented by five thousand (5,000) shares with a par value of twenty-seven euro (EUR 27.-) each.

The shares are in registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at five thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le huit juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CTH FINANCE S.A., R. C. Luxembourg B 43.514, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 298 du 21 juin 1993.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte sous seing privé du 15 mai 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1144 du 30 juillet 2002.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Madame Nadine Hirtz, avocat-avoué, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Cindy Reiners, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent vingt (520,-) euros chacune constituant l'intégralité du capital social de deux millions six cent mille (2.600.000,-) euros sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 2.465.000,- pour le réduire de son montant actuel de EUR 2.600.000,- à EUR 135.000,- par la réduction de la valeur nominale de EUR 520,- à EUR 27,- par action et par le remboursement de la somme correspondante aux actionnaires.

2. Réduction de la réserve légale de la Société à concurrence de EUR 246.500,-.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social de la Société est réduit à concurrence d'un montant de EUR 2.465.000,- pour le réduire de son montant actuel de EUR 2.600.000,- à EUR 135.000,- par la réduction de la valeur nominale des actions de EUR 520,- à EUR 27,- par action et par le remboursement du montant de EUR 2.465.000,- aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social.

En plus la réserve légale de la Société est réduite à concurrence de EUR 246.500,- par remboursement aux actionnaires du même montant au prorata de leur participation dans la Société.

La réalité de la réserve légale a été prouvée au notaire instrumentaire par la remise d'un bilan intérimaire au 30 juin 2003.

Les présentes réduction de capital et de réserve sont régies par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent trente-cinq mille euros (EUR 135.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de vingt-sept euros (EUR 27,-) chacune.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Hirtz, C. Reiners, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, vol. 139S, fol. 72, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003

A. Schwachtgen.

(045949.3/230/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

---

**CTH FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R. C. Luxembourg B 43.514.

Statuts coordonnés suivant l'acte numéro 863 du 8 juillet 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(045950.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

---

**BT LUXEMBOURG INVESTMENTS S.n.c., Société en nom collectif.**

Registered office: Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.906.

**STATUTES**

In the year two thousand three, on the tenth of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) BT (INTERNATIONAL) HOLDINGS, a company incorporated under the laws of England Wales, having its registered office at 81 Newgate Street London EC1A &AJ,

2) CEGETEL HOLDINGS I B.V. a private limited liability company, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands, registered under number B.V. 33294519 and its principal establishment in Luxembourg

Both here represented by M. Jean-Pierre Winandy, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

Acting by virtue of two proxies given under private seal, which, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder of the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to execute the deed of formation of a general partnership (in French: «société en nom collectif») which they declare to form between them, the articles of which will read as follows:

*Partnership agreement*

**Form - Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1. Form**

There is hereby constituted a «société en nom collectif» (the «Partnership») governed by the present Partnership Agreement and by current Luxembourg laws, especially the amended laws (the «Law») of August 10th, 1915.

**Art. 2. Name of the Partnership**

The Partnership exists under the name of BT LUXEMBOURG INVESTMENTS S.n.c.

**Art. 3. Object of the Partnership**

The Partnership's purpose is to carry on a business together with a view to a profit. This business could involve to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwritings, firm purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents, trade marks licences and other property, rights and interest in property as the Partnership shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Partnership may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Partnership, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Partnership has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Loi sur le regime fiscal des sociétés de participation financières du 31 juillet 1929. The Partnership may hold interests in partnerships.

The Partnership can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Registered office**

The Partnership has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Partnership may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a unanimous resolution of the partnership meeting.

The Partnership may have offices and branches (whether or not permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the partners should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Partnership. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the partners of the Partnership.

#### **Art. 5. Duration**

The Partnership is formed for an unlimited duration.

### **Capital - Partnership interest**

#### **Art. 6. Partnership Capital**

The capital of the Partnership is set at € 2,500 (two thousand five hundred euros) represented by 1,000 (one thousand) partnership interests with a nominal value of € 2.5 (two euros and a half) each.

The Partnership capital of the Partnership may be increased or reduced by a unanimous resolution of the partnership meeting.

#### **Art. 7. Indivisibility of Partnership interests**

The partnership interests are indivisible vis-à-vis the Partnership that recognizes only one holder per partnership interest. In case a partnership interest is held by more than one person, the Partnership has the right to suspend the exercise of all rights attached to that partnership interest until one person has been appointed as sole owner in relation to the Partnership.

#### **Art. 8. Transfer of partnership interests**

A partnership interest is non transferable.

### **Management**

#### **Art. 9. Management of the Partnership**

The Partnership shall be managed by a sole manager or by a board of managers of at least two managers who do not need to be partners of the Partnership.

The managers are appointed and removed by the general meeting of partners, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

#### **Art. 10. Signatory powers**

In case of a board of managers, the latter may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the manager or the board of managers and of the partners.

In case of a board of managers, the latter shall meet upon call by the chairman, at the place indicated in the notice of meeting.

In case of a board of managers, written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another manager as his proxy.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

In case of a sole manager, the latter shall also keep minutes of its resolutions signed by itself.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or in case of a sole manager, by such sole manager, if need be.

**Art. 12.** The sole manager or the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Partnership in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the sole manager or the board of managers.

The sole manager or the board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Partnership and the representation of the Partnership for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of partners, to any manager or managers of the board or to any person or any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 13.** The Partnership will be bound by (i) the single signature of the sole manager or (ii), in case of a board of managers, by joint signature of two managers having A-signatory power or by the joint signature of one manager having A-signatory power and one manager having B-signatory power or (iii) by the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the sole manager or by the board of managers.

**Art. 14.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Partnership. As agents of the Partnership, they are responsible for the correct performance of their duties.

#### **Partnership meetings**

##### **Art. 15. Partnership meetings**

Resolutions of partnership meeting can be taken in writing.

In such a case, each partner shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means. Each partner shall vote in writing.

Other partnership meetings shall be held in the city of Luxembourg according to the proceeding under article sixteen, at time specified in the notice of the meeting.

##### **Art. 16. Proceeding - Vote**

Partnership meetings are convened by either one of the partners.

Written notices convening a partnership meeting and setting forth the agenda shall be made and shall be sent to each partner at least 10 days before the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the partnership meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the partnership meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any partnership meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means another person who need not be partner.

Each partner may participate in partnership meetings.

Each partner has an identical voting right notwithstanding the portion of capital held.

##### **Art. 17. Quorum - Majority**

Resolutions at the partnership meetings are only validly taken in so far as they are adopted by unanimous vote of the partners, all present or represented.

##### **Art. 18. Minutes**

The deliberations of the partnership meetings shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the partners. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by one of the partners.

#### **Financial year - Balance sheet**

##### **Art. 19. Financial year**

The financial year of the Partnership begins on 1 April and ends on 31 March.

##### **Art. 20. Financial statements**

Each year within three months as of the end of the financial year of the Partnership, a balance sheet - that will contain a record of its assets together with its debts and liabilities - as well as a profit and loss account will be drawn up and be submitted to the partnership meeting.

The accounts will be sent within these three months to the partners.

A partnership meeting approving the accounts will be held within ten days of the accounts being sent to the partners, in order to consider and approve the accounts.

##### **Art. 21. Inspection of documents**

Each partner may inspect at the registered office of the Partnership the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

#### **Supervision of the Partnership**

##### **Art. 22. Supervision of the Partnership**

Where the thresholds of article 215 of the Law are met, the Partnership shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the partnership meeting amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the partnership meeting that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

#### **Profits**

##### **Art. 23. Attribution of results**

Each year the partners meeting shall approve the accounts of the preceding year.

The result of the financial year will be allocated proportionally to each partnership interest on the provisional partners' accounts.

The balances of these provisional accounts become claims or debts of each partner only if they are transferred by unanimous resolution taken by the partners' general meeting representing the whole capital to each partner's definitive account. The claims in favour of each partner will become due only by unanimous resolution taken by the partner's general meeting representing the whole capital.

### Liability of the partners

**Art. 24.** Subject to article 152 of the Law the partners are jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Partnership.

The partners shall each bear liability for the losses incurred by the Partnership in proportionally to the Partnership interest they hold.

### Dissolution - Liquidation

#### Art. 25. Dissolution

The liquidation, insolvency or bankruptcy or any other similar procedure as well as the death or the suspension of civil rights of any partner will cause the dissolution of the Partnership. In such event, the other partner shall administer the liquidation.

In any other case, the partnership meeting must agree on the dissolution of the Partnership as well as the terms thereof.

The liquidation proceeds will be attributed to the partners proportionally to the partnership interests they hold.

### Applicable Law

#### Art. 26. Applicable Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in this Partnership Agreement.

### Subscription - Payment

The partnership capital is subscribed as follows:

BT (INTERNATIONAL) HOLDINGS LIMITED: one partnership interest .....	1
CEGETEL HOLDINGS I B.V.: nine hundred ninety-nine partnership interests .....	999
Total: one thousand partnership interests .....	1,000

They will be paid in cash.

### Registered office address

The Partnership has its registered office at L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

### Management

The Partnership is administered by the following board of managers:

Managers B:

- 1) Mr Pierre Metzler, lawyer, at L 2320 Luxembourg, residing at 69, boulevard de la Pétrusse,
- 2) Mr François Brouxel, lawyer, residing at L 2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

Manager A:

- 3) Mr Leslie Charles Winnister, treasurer, residing in London  
Appointed for an unlimited duration.

The undersigned notary, who has knowledge of the English language, declares that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

### Suit la version française:

L'an deux mille trois, le dix janvier.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BT (INTERNATIONAL) HOLDINGS, une société constituée sous le droit anglais, ayant son siège statutaire à 81 Newgate Street London EC1A &AJ.

2) CEGETEL HOLDINGS I B.V. une société à responsabilité limitée ayant son siège social établi à Amsterdam, Pays-Bas, inscrite sous le n° 33294519 et son principal établissement à Luxembourg.

Toutes deux ici représentées par M. Jean-Pierre Winandy, avocat, demeurant à Luxembourg.

Agissant en vertu de deux procurations sous seing privé, lui délivrées,

lesquelles, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en nom collectif qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée

#### Art. 1<sup>er</sup>. Forme

Il est constitué par les présentes une société en nom collectif (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

**Art. 2. Dénomination**

La dénomination de la société sera BT LUXEMBOURG INVESTMENTS S.n.c.

**Art. 3. Objet**

L'objet de la Société est d'exercer une activité avec un objectif de rentabilité. L'exercice de cette activité peut comprendre de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets, marques, licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera appropriés, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi sur le régime fiscal des sociétés de participation financières du 31 juillet 1929. La Société peut détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités précitées aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Siège social**

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision prise à l'unanimité de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par les associés de la Société.

**Art. 5. Durée**

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Capital - Parts d'intérêt****Art. 6. Capital**

Le capital est fixé à € 2.500 (deux mille cinq cents euros), représenté par 1.000 (cent) parts d'intérêt d'une valeur nominale de € 2,5 (deux euros et demi) chacune.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision prise à l'unanimité de l'assemblée générale des associés.

**Art. 7. Indivisibilité des parts d'intérêt**

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle. Lorsqu'une part d'intérêt est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tout droit attaché à cette part d'intérêt jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée propriétaire unique.

**Art. 8. Transfert des parts d'intérêt**

Les parts d'intérêt ne sont pas transférables.

**Gérance****Art. 9. Gérance de la Société**

La Société est gérée par un gérant seul ou par un conseil de gérants qui ne sont pas nécessairement associés de la société.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandats.

**Art. 10. Pouvoirs de signature**

Dans le cas d'un conseil de gérance, ce dernier peut choisir parmi ses membres un président. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, qui sera responsable des procès verbaux des réunions des gérants et des associés.

En cas de conseil de gérance, le conseil se réunit sur demande du président à l'endroit indiqué dans la convocation.

En cas de conseil de gérance, une convocation écrite sera donnée aux gérants au moins 24 heures en avance de l'heure fixée pour ce conseil sauf en cas d'urgence en quel cas la nature de ces circonstances sera spécifiée dans le procès verbal de la réunion.

Chaque gérant peut désigner par écrit ou par fax, telex, télégramme, email comme mandataire un autre gérant afin de participer à toute réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés lors du conseil.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront la même valeur que les résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance.

#### **Art. 11. Assemblée des associés**

Les procès-verbaux de toute réunion seront signés par le président ou, en son absence, le gérant de séance qui a présidé la réunion.

En cas de gérant unique ce dernier va également tenir les procès verbaux des décisions signées par lui.

Toute copie ou extrait des procès-verbaux qui seront produits en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou, dans le cas d'un gérant unique, par ce gérant unique, si nécessaire.

**Art. 12.** Le gérant unique ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition pour le compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée des associés sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et la représentation de la Société pour cette gestion, avec accord préalable de l'assemblée générale, à tout gérant ou gérants ou à toute personne ou comité (dont les membres ne sont pas nécessairement associés) délibérant dans les conditions que le conseil déterminera. Il peut aussi donner des pouvoirs et des mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être associé, engager et remercier des employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 13.** La société sera engagée par (i) la signature du gérant unique seul ou (ii) en cas de conseil de gérance par la signature conjointe de deux gérants avec signature A ou la signature conjointe d'un gérant avec signature A et un gérant avec signature B ou (iii) par la signature simple ou conjointe de toute personne ou personnes à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le gérant unique ou le conseil de gérance.

**Art. 14.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas tenus pour personnellement responsables pour les engagements de la Société. En tant que mandataires ils sont responsables pour l'exécution correcte de leurs tâches.

#### **Art. 15. Réunion des associés**

Les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Dans ce cas, chaque gérant reçoit le texte intégral de toute résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par fax, cable, télégramme, telex ou tout autre moyen de communication adéquat. Chaque gérant vote par écrit.

D'autres réunions d'associés seront tenus à Luxembourg-Ville conformément à la procédure de l'article 16, au moment spécifié dans la convocation.

#### **Art. 16. Formalités et vote**

Les réunions d'associés sont convoquées par chaque associé.

Des convocations écrites avec l'agenda seront envoyées à chaque associé au moins 10 jours avant la réunion.

Toutes les convocations doivent préciser l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à la réunion, et précisent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut agir à toute réunion par un représentant qui ne doit pas nécessairement être associé désigné par écrit, ou par fax, telex, télégramme ou tout autre moyen de communication adéquat.

Tout associé peut participer aux réunions d'associés.

Chaque associé a un droit de vote identique nonobstant la portion du capital qu'il détient.

#### **Art. 17. Quorum - Majorité**

Les résolutions des assemblées d'associés ne sont valablement tenues que dans la mesure où elles sont prises à l'unanimité de tous les associés présents ou représentés.

#### **Art. 18. Procès-verbaux**

Les délibérations de la Société seront consignées dans les procès-verbaux des réunions, qui doivent être signés par les associés. Toute reproduction ou extrait doit être signée par tous les associés.

### **Année sociale - Bilan**

#### **Art. 19. Année sociale**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril et prend fin le 31 mars.

#### **Art. 20. Comptes annuels**

Chaque année dans les 3 mois de la fin de l'année sociale un bilan - contenant les actifs ensemble avec les dettes- et un compte de profits et pertes sera établi et soumis à la réunion des associés.

Les comptes annuels seront envoyés aux associés endéans ces 3 mois.

Une réunion des associés approuvant les comptes sera tenue dans les dix jours de l'envoi aux associés en vue de l'approbation de ces comptes.

#### **Art. 21. Inspection de documents**

Chaque associé peut prendre connaissance au siège social de la société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

## Surveillance de la Société

### Art. 22. Surveillance de la Société

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée des associés parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée des associés qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

## Résultat

### Art. 23. Attribution du résultat

Chaque année, l'assemblée générale des associés approuvera les comptes de l'année précédente.

Le résultat de l'exercice sera alloué à chaque associé sur son compte provisoire proportionnellement à sa participation.

Les soldes de ces comptes provisoires ne deviendront créances ou dettes de chaque associé que s'ils sont transférés au compte définitif de chaque associé par résolution prise unanimement en assemblée générale par les associés représentant l'intégralité du capital social. Les créances en faveur de chaque associé ne seront dues que moyennant résolution prise unanimement en assemblée générale par les associés représentant l'intégralité du capital social.

## Responsabilité des associés

**Art. 24.** Sous réserve des dispositions de l'article 152 de la Loi les associés sont indéfiniment et solidairement tenus, vis à vis des tiers de tous les engagements de la Société.

Les associés supportent chacun les pertes réalisées par la Société, proportionnellement aux parts d'intérêts qu'ils détiennent.

## Dissolution - Liquidation

### Art. 25. Dissolution

La liquidation, insolvabilité ou faillite ou toute autre procédure similaire tel que la mort ou la suspension des droits civils de tout associé entraînera la dissolution de la société. Dans ce cas, l'autre associé administrera la liquidation.

Dans tout autre cas, la Société devra statuer sur la dissolution de la Société ainsi que sur ses termes.

L'excédent de liquidation sera attribué aux associés proportionnellement aux parts d'intérêts qu'ils détiennent.

## Loi applicable

### Art. 26. Loi applicable

Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

## Souscription - Libération

Le capital est souscrit comme suit:

BT (INTERNATIONAL) HOLDINGS LIMITED: une part d'intérêt .....	1
CEGETEL HOLDINGS I B.V.: neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêt .....	999
<b>Total: mille parts d'intérêt .....</b>	<b>1.000</b>

Elle seront libérées en numéraire.

## Siège social

Le siège social de la Société est établi à L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

La Société sera administrée par les gérants suivants:

## Gérance

Gérants B:

- 1) M. Pierre Metzler, avocat, demeurant à L 2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,
- 2) M. François Brouxel, avocat, demeurant à L 2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

Gérant A:

- 3) M. Leslie Charles Winnister, treasurer, demeurant à Londres
- Nommés pour une durée indéterminée.

## Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. Winandy, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 137S, fol. 78, case 9. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

J. Elvinger.

(046264.3/211/410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

**SPID INVESTISSEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 94.858.

## STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Gérard Verger, consultant, demeurant à 3458 Henri Julien Montréal Québec H2X 3H2 Canada, ici représenté par M<sup>e</sup> Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 juin 2003 à Luxembourg.

2. Madame Geneviève Verger, consultante, demeurant à 3458 Henri Julien Montréal Québec H2X 3H2 Canada ici représentée par M<sup>e</sup> Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 juin 2003 à Montréal.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts ci-après créées, une société sous forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination SPID INVESTISSEMENTS, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi Luxembourg.

Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut créer des succursales et agences, dans toute autre localité du pays.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1. Monsieur Gérard Verger, prénommé: .....	63 parts sociales
2. Madame Geneviève Verger, prénommée: .....	62 parts sociales
Total: .....	125 parts sociales

La somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre les associés ou leurs héritiers. Une cession de parts à un tiers est interdite sans le consentement exprès des associés.

En cas de cession la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre le ou les associés survivant et les héritiers légaux de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille et trois.

**Art. 10.** En cas de dénonciation, la société sera dissoute conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

**Art. 12.** Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont assumés par elle à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

2. Le nombre des gérants de la société est fixé à deux. L'assemblée désigne comme gérants de la société avec pouvoir de signature individuelle pour chacun:

- Monsieur Gérard Verger, prénommé,
- Madame Geneviève Verger, prénommée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Goebel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2003, vol. 139S, fol. 87, case 5. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2003.

J. Elvinger.

(046082.3/211/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

**RHONE II EURO ACQUISITIONS 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 94.870.

—  
STATUTES

In the year two thousand and three, on the eighth day of July.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RHONE II EURO ACQUISITIONS 1, S.à r.l., having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, in process to be registered into the Registre de Commerce of Luxembourg,

here represented by Mr. Bart Zech, lawyer, residing in F-57570 Rodemack (France), 3, Chemin de la Glèbe;

by virtue of a proxy given on July 8, 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to a one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name RHONE II EURO ACQUISITIONS 2, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Subscription - Payment*

The appearing party, represented as stated here above declares to subscribe for the 500 shares and to have them fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is from now on at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euros (EUR 1,250.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mrs. Arlene Nancy Cooper, banker, born in New York, on the 10th January 1943, residing at 175 Riverside Drive #2-F New-York, NY 10024 USA.

- Mrs. Stephanie Colson, lawyer, born in Remiremont (F), on the 15th April 1976, residing at 29, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.

2) The address of the corporation is fixed in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le huit juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RHONE II EURO ACQUISITIONS 1, S.à r.l., une société ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant à F-57570 Rodemack (France) 3, Chemin de la Glèbe, en vertu d'une procuration datée du 8 juillet 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: RHONE II EURO ACQUISITIONS 2, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré souscrire les 500 parts sociales et les avoir entièrement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été rapportée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante Euros (1.250,- EUR).

#### *Décisions de l'Associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Madame Arlene Nancy Cooper, banquier, née à New York, le 10 janvier 1943, demeurant au 175 Riverside Drive, #2-F, New-York, NY 10024 USA.

- Madame Stéphanie Colson, juriste, né à Remiremont (F), le 15 avril 1976, demeurant au 29, rue Alfred de Musset, L-2175, Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Zech, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 15, case 10. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003.

G. Lecuit.

(046114.3/220/255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

### **DEXIA PUBLIMIX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 76.915.

A la date de la présente, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Marc-André Bechet

Senior Vice-President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, repr. par H. Lasat et J.-Y. Maldague

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Hugo Lasat

Conseiller du Comité de Direction, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Michel Luttgens

Attaché, DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

Monsieur Jean-Yves Maldague

Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

*Pour DEXIA PUBLIMIX, Société d'Investissement à Capital Variable*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2003, réf. LSO-AG01831. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(045620.3/1126/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

**TGI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 94.879.

—  
STATUTES

In the year two thousand and three, on the eighteenth day of July.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing at Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- The partnership TAWFIK AND PARTNERS, SNC, with its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>,

represented by Mr Paul Marx, docteur en droit, professionally residing at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

by virtue of proxy issued in New York, on July 18, 2003.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr Paul Marx, prenamed, has stated that it has formed a private limited company whose articles of association have been fixed as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is TGI, S.à r.l.

**Art. 3.** The object of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licences as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) sharequotas of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, which have been subscribed by the partnership TAWFIK AND PARTNERS, SNC with its registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179 (2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfers of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties are conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfers of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties are conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a pre-emption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised pre-emption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the pre-emption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The powers of a manager are determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends has to be taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five per cent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 21.** Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

*Transitory provision*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2003.

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed, is estimated to about EUR 2,000.- (two thousand Euro).

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder, duly represented, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

*First resolution*

Mr Samer Salahel-Din Tawfik, chairman, born on January 27, 1966 in Cairo, Egypt, residing at 27-10 Littleneck boulevard, Bayside Gables, New York 11360, USA, is appointed as manager for an unlimited duration.

*Second resolution*

The company is bound in any circumstances by the sole signature of the manager.

*Third resolution*

The registered office of the company is established at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

The undersigned notary, who knows French and English, states herewith that on request of the proxy holder the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the French and the English text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- La société en nom collectif TAWFIK AND PARTNERS, SNC, avec siège à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>,

représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

en vertu d'une procuration établie à New York, le 18 juillet 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Paul Marx, prénommé, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de TGI, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle pourra créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée

à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, qui ont été souscrites par la société en nom collectif TAWFIK AND PARTNERS, SNC, avec siège à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.

Le souscripteur déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires ou au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés et doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant sont déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des associés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

Une fois la liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2003.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de cet acte, s'élève à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, dûment représentée, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Monsieur Samer Salahel-Din Tawfik, né le 27 janvier 1966 au Caire, Egypte, président, demeurant à 27-10 Littleneck boulevard, Bayside Gables, New York 11360, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

#### *Deuxième résolution*

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

#### *Troisième résolution*

Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

Le notaire soussigné, qui comprend le français et l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête dudit mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 24, case 3. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 juillet 2003.

T. Metzler.

(046136.3/222/292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

### **KOMED HOME CARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 62.470.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Signature.

(045677.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

**RHONE II EURO ACQUISITIONS 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 94.871.

—  
STATUTES

In the year two thousand and three, on the eighth day of July.  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RHONE II EURO ACQUISITIONS 2, S.à r.l., a company having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, in process to be registered into the Registre de Commerce of Luxembourg, here represented by Mr. Bart Zech, lawyer, residing in F-57570 Rodemack (France), 3, Chemin de la Glèbe; by virtue of a proxy given on July 8, 2003.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the Articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the Articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to a one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name RHONE II EURO ACQUISITIONS 3, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of Article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of Article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2003.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The appearing party, represented as stated here above declares to subscribe for the 500 shares and to have them fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is from now on at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euros (EUR 1,250.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mrs. Arlene Nancy Cooper, banker, born in New York, on the 10th January 1943, residing at 175 Riverside Drive #2-F New-York, NY 10024 USA.

- Mrs. Stephanie Colson, lawyer, born in Remiremont (F), on the 15th April 1976, residing at 29, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg.

2) The address of the corporation is fixed in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le huit juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RHONE II EURO ACQUISITIONS 2, S.à r.l., une société ayant son siège social au 12, rue Léon Theys, L-2636 Luxembourg, en cours d'inscription au registre de commerce de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant à F-57570 Rodemack (France) 3 Chemin de la Glèbe, en vertu d'une procuration datée du 8 juillet 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: RHONE II EURO ACQUISITIONS 3, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré souscrire les 500 parts sociales et les avoir entièrement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été rapportée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante Euros (EUR 1.250,-).

#### *Décisions de l'Associé unique*

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
  - Madame Arlene Nancy Cooper, banquier, née à New York, le 10 janvier 1943, demeurant au 175, Riverside Drive, #2-F, New-York, NY 10024 USA.
  - Madame Stéphanie Colson, juriste, né à Remiremont (F), le 15 avril 1976, demeurant au 29, rue Alfred de Musset, L-2175, Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Zech, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 15, case 3. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003.

G. Lecuit.

(046117.3/220/255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

---

**CREDIT SUISSE MONEY PLUS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 49.227.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Les administrateurs ci-après ont été réélus par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2003 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

- Heinrich Wegmann, Zurich.

- Raymond Melchers, Luxembourg.

- Agnes F. Reicke, Zurich.

- Jörg Schultz, Zurich.

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélue comme réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Certifié sincère et conforme

*CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT*

*FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.*

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08890. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(045623.3/736/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

---

**DEXIA LEVERAGED INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 46.181.

Suite à la cooptation à la fonction d'administrateur de Monsieur Luc Hernoux en remplacement de Monsieur Mario Guetti, démissionnaire, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

Monsieur Marc-André Bechet

Senior Vice-President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, repr. par H. Lasat et Y. Maldague, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Luc Hernoux

Senior Vice-President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Monsieur Vincent Hamelink

Directeur Adjoint, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Daniel Kuffer

Senior Vice-President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Monsieur Jean-Yves Maldague

Directeur, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003.

Pour DEXIA LEVERAGED INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

P. Haas-Dourny / N. Dupont

Fondé de pouvoir / Conseiller

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00743. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D: Hartmann.

(045625.3/1126/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

---

**CREDIT SUISSE FOCUSED FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 40.874.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Les administrateurs ci-après ont été réélus par l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2003 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

- Heinrich Wegmann, Zurich.
- Raymond Melchers, Luxembourg.
- Agnes F. Reicke, Zurich.
- Jörg Schultz, Zurich.

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélue comme réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT

FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08893. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D: Hartmann.

(045629.3/736/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

---

**ACI GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 49.122.

Par décision du 30 juillet 2003 du liquidateur judiciaire de la société ACI GROUP S.A., le siège social de la société a été transféré à l'adresse suivante: L-1528 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

Pour extrait conforme

A. Rukavina

Le liquidateur judiciaire

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00379. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D: Hartmann.

(045811.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

---

**ELECTRICITE SCHMIT-PRUMBAUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 11, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 94.880.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Ralph Gaston Schmit, maître électricien, né à Luxembourg, le 12 janvier 1967, demeurant à L-2162 Luxembourg, 35, rue de la Montagne.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de ELECTRICITE SCHMIT-PRUMBAUM, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Walferdange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'électricité générale avec vente des articles de la branche, vente d'articles électroniques, d'antennes, d'articles de ménage et de bimbeloterie ainsi que l'installation de systèmes d'alarme et de sécurité avec vente des articles de la branche.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille trois.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les cent (100) parts ont été souscrites par Monsieur Ralph Gaston Schmit, maître électricien, né à Luxembourg, le 12 janvier 1967, demeurant à L-2162 Luxembourg, 35, rue de la Montagne, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-7220 Walferdange, 11, route de Diekirch.
- Est nommé gérant unique, pour une durée indéterminée, Monsieur Ralph Gaston Schmit, préqualifié.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. G. Schmit, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 27, case 10. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 1<sup>er</sup> août 2003.

T. Metzler.

(046139.3/222/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

**PIVALAU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 46.214.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, réf. LSO-AG06946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2003.

Signature.

(045678.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

---

**PALAIS DES PARFUMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 21.274.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Signature.

(045680.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

---

**ARNAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000.000,-**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 73.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00752, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2003.

Signature.

(045867.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

---

**DRESDNER RCM EUROPEAN BOND FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 35.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00691, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003.

Signature.

(045871.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

---

**STARBUILD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 78.198.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 15 mai 2003*

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Innocenti Federico et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

STARBUILD HOLDING S.A.

F. Innocenti

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045952.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

---

**CREDIT SUISSE INDEXMATCH MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 71.137.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Les administrateurs ci-après ont été réélus par l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2003 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

- Heinrich Wegmann, Zurich.
- Raymond Melchers, Luxembourg.
- Agnes F. Reicke, Zurich.
- Jörg Schultz, Zurich.

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélue comme réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Certifié sincère et conforme  
*CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT*  
*FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.*

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045616.3/736/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

---

**MHS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 22.615.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MHS HOLDING S.A.*  
SOFINEX S.A., Société Anonyme  
Signature

(045881.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

---

**DANKA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 57.013.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2003, réf. LSO-AG06562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

J.-P. Leburton  
*Manager*

(045954.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

---

**ATELL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 80.857.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2003, réf. LSO-AH00039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

*Pour ATELL HOLDING S.A.*  
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.  
Signatures

(045937.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

---

**IMCO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Howald.  
R. C. Luxembourg B 94.902.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Khaled Mettidji, ingénieur, né à Akbou Bejaia (Algérie), le 14 août 1954, demeurant à L-1363 Howald, 6, rue du Couvent.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de IMCO LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Howald.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, l'exploitation d'une entreprise de construction ainsi que l'achat, la vente, la location, la gestion, la mise en valeur d'immeubles et de tous droits immobiliers tant pour compte propre, que pour le compte de tiers.

Elle pourra d'une façon générale faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Khaled Mettidji, ingénieur, né à Akbou Bejaia (Algérie), le 14 août 1954, demeurant à L-1363 Howald, 6, rue du Couvent, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe(nt) leurs pouvoirs.

**Art. 8.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 10.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,

- le solde restant est à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 13.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

**Art. 15.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

*Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 950,- EUR.

*Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Khaled Mettidji, ingénieur, né à Akbou Bejaia (Algérie), le 14 août 1954, demeurant à L-1363 Howald, 6, rue du Couvent.

2.- Le gérant aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

3.- Le siège de la société est établi à L-1363 Howald, 6, rue du Couvent.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Mettidji, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 27, case 9. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 août 2003.

M. Decker.

(046254.3/241/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2003.

**CREDIT SUISSE MONEY MARKET FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.,**

**Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 36.832.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Les administrateurs ci-après ont été réélus par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2003 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

- Heinrich Wegmann, Zurich.

- Raymond Melchers, Luxembourg.

- Agnes F. Reicke, Zurich.

- Jörg Schultz, Zurich.

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélue comme réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Certifié sincère et conforme

*CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT*

*FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.*

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08899. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(045656.3/736/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

**VMR FUND MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.  
H. R. Luxemburg B 70.415.

*Mitteilung an die Anteilseigner des VMR FUND*

Sehr geehrte Anlegerin, sehr geehrter Anleger,

wir möchten Sie über eine Änderung informieren, die sich aufgrund von dem veränderten allgemeinen wirtschaftlichen Umfeld ergeben hat. Die internationalen Börsen und Kapitalmärkte haben sich in den zurückliegenden Monaten für den Teilfonds VMR Fund - VMR Euro Liquid ungünstig entwickelt. Dies hat u.a. dazu geführt, dass die Mittelzuflüsse in den Teilfonds VMR Fund - Euro Liquid (WKN 926 118) nicht die Grössenordnung erreichten, die eine im Interesse aller Anleger effiziente Führung und Verwaltung des Fonds ermöglichen.

Der Verwaltungsrat der VMR FUND MANAGEMENT S.A. hat daher die Auflösung des genannten Teilfonds beschlossen. Die Ausgabe von Anteilen in dem zu liquidierenden Teilfonds wurde an dem Tag des Verwaltungsratsbeschlusses eingestellt.

Den anteiligen Gegenwert des Liquidationserlöses des VMR Fund Teils «VMR Euro Liquid» überweisen wir Ihnen auf das uns zuletzt bekannte, bzw. auf das von Ihnen angegebene Konto. Liquidationserlöse, die nach Abschluss des Liquidationsverfahrens nicht von den Anteilhabern eingezogen wurden, werden von der Depotbank für Rechnung der berechtigten Anteilhaber bei der Caisse des Consignations in Luxemburg hinterlegt. Diese Beträge verfallen, sofern sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort eingefordert werden.

Der Umtausch bzw. die Barüberweisung erfolgen auf der Basis des Anteilswertes mit Wirkung vom 30. September 2003.

Luxemburg, den 30. August 2003.  
(04295/584/23)

VMR FUND MANAGEMENT S.A.

**VEZELAY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 44.252.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 septembre 2003 à 15.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 30 juin 2002 et au 30 juin 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers.

I (03983/520/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**DICTAME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 46.184.

Les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 18 septembre 2003 à 11.00 heures, à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Transfert du siège social
9. Divers

I (04199/000/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**AGIL S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 59.463.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mardi 23 septembre 2003 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04098/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MAYLYS HOLDING, Société Anonyme.**  
Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 68.648.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mercredi 17 septembre 2003 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nomination statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

I (04114/546/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**KN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,**  
**(anc. RITCHHOLD S.A.).**  
Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 34.831.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 18 septembre 2003 à 10.00 heures, à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Transfert du siège social
9. Divers

I (04200/000/23)

*Le Conseil d'Administration.*

---

42710

**FAUCHE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 58.700.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 19 septembre 2003 à 10.00 heures, à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
9. Transfert du siège social
10. Divers

I (04225/000/23)

*Le Conseil d'Administration.*

**LUXEX, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 65.332.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le jeudi 18 septembre 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

I (04115/546/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**BOURLINSTER INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 59.466.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mardi 23 septembre 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04113/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**CARA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 59.584.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 6 octobre 2003 à 9.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

L'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04278/755/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LAMAS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 63.180.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 19 septembre 2003 à 11.00 heures, à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardiveté de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Transfert du siège social
9. Divers

I (04229/000/22)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MONTROC S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 46.661.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 19 septembre 2003 à 11.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

I (04224/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LABORATOIRES PHARMEDICAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 8.201.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

**STATUTORY GENERAL MEETING**

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on *September 19, 2003* at 17.00 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2002
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
5. Elections.
6. Miscellaneous.

I (04204/534/17)

*The board of directors.*

---

**BALU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 62.450.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *19 septembre 2003* à 14.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

I (04226/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CAR BUSINESS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 56.171.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *19 septembre 2003* à 10.00 heures, au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardiveté de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

I (04228/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BRINCORP HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 24.610.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 17 septembre 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2003.
4. Démission et nomination d'un Administrateur.
5. Divers.

I (04147/1023/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ALPHA CLUB INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 70.143.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
qui aura lieu le 19 septembre 2003 à 8.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
2. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2003 à la date de la présente Assemblée
3. Divers.

I (04099/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FIROLA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 58.681.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE  
qui aura lieu le 8 septembre 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

II (03743/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LUX-SECTORS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 70.257.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, à Luxembourg, 1, rue Zithe, le 10 septembre 2003 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2003.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2003; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.

4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

FORTUNA BANQUE S.C.

Pour l'Allemagne:

DEUTSCHE BANK AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (04013/755/32)

*Le Conseil d'Administration.*

**UNITED INDUSTRIAL ASSOCIATES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 9.695.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 8 septembre 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (03744/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**PAIX INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 43.804.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 10 septembre 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (04029/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**W INDUSTRIES FINANCES S.A., Société Anonyme,  
(anc. CALIOPE INVESTMENT S.A. ).**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 83.294.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 8 septembre 2003 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

5. Divers.

II (04092/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**JANUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.561.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *10 septembre 2003* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (04093/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**HIGH TOWERS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 47.168.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *September 9, 2003* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at March 31st, 2003.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.
5. Miscellaneous.

II (04094/795/16)

*The Board of Directors.*

**TONIC SECTOR FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 84.561.

Notice is hereby given to shareholders that an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders of TONIC SECTOR FUND SICAV (the «SICAV») will be held at the registered office of the Company, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg on *September 9, 2003* at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

*Agenda:*

1. Amendment of article 6 of the SICAV's articles in order to introduce the possibility for the issue of shares in various categories, including common shares, institutional shares, capitalization shares and distribution shares and to outline the characteristics of certain share categories.
2. Addition of a new article permitting the co-management and pooling of the SICAV's assets.
3. Addition of a new article providing for the possibility of the board of directors appointing an Advisory Board as well as Scientific Advisory Boards the role of which is to advise the board of directors in specific matters.
4. Amendment of article 24 in order to permit conversions between shares of various categories and to outline the conversion fees.
5. Amendment of article 26 in order to adapt the text of the valuation principles to the standards of the new administrative agent; this amendment will however not entail any substantial changes of the valuation principles.
6. Amendment of article 30 in order to allow the board to amalgamate or split shares of the SICAV.
7. Resolution to adopt a new consolidated version of the articles (including a renumberation of the articles) in order to take into consideration the above amendments and some other minor changes, mainly to be consistent with the effected changes.
8. Miscellaneous.

Owners of bearer shares who want to attend the meeting must deposit their shares with BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg or VAN MOER SANTERRE & CIE, 100 Boulevard du Souverain, Brussel and request their blocking at least five business days before the date of the meeting. Owners of registered shares who want to attend the meeting are kindly requested to inform the SICAV of their attendance in writing at least five business days before the date of the meeting. Shareholders who cannot personally attend the meeting are kindly requested to use the prescribed form of proxy (available at the registered office of the SICAV) and return it at least five business days prior of the date of the meeting.

According to the SICAV's articles, the meeting may only validly resolve on the items on the agenda if at least the two thirds of the shares in issue are present or represented. In order to be adopted, resolutions must be approved by at least two thirds of the shares present or represented.

Luxembourg, August 22, 2003.

TONIC SECTOR FUND SICAV

By order of the Board of Directors

II (04166/755/40)

---

**SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN MEDITERRANEE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 74.541.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 9 septembre 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (04095/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**NAHEMA HOLDING LTD, Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 31.290.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 8 septembre 2003 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (04096/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**OBERON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 5.821.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 8 septembre 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2003;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2003;
3. affectation des résultats au 30 juin 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;

6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;

7. divers.

II (04188/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HOLLERICH INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 20.324.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mardi 9 septembre 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04135/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**UMIAK DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 59.273.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 8 septembre 2003 à 11.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Divers.

II (04137/696/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LUXEMBOURG INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 20.479.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mardi 9 septembre 2003 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04136/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

42718

**HERMITAGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 62.970.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 8 septembre 2003 à 16.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Réélections statutaires
6. Divers

II (03981/520/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FINANCERIUM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 24.742.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 8 septembre 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Démissions et Nominations de deux Administrateurs.
5. Divers.

II (04045/1023/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ELLBOW HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 70.097.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 8 septembre 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (03976/534/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ROHSTOFF A.G., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 18.165.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 10 septembre 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001 et 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

5. Divers.

II (03755/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**STRATEGIC MANAGEMENT CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22/24, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 79.252.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra lundi, le 8 septembre 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Communication du conseil d'administration.
2. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapports du commissaire.
3. Approbation du bilan au 31 décembre 2002.
4. Affectation du résultat de l'exercice au 31 décembre 2002.
5. Décharge aux administrateurs.
6. Décharge au commissaire.
7. Divers.

II (04154/528/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INTERNATIONAL VENTURES CORPORATION, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 26.657.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 9 septembre 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

II (03756/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CREDIT SUISSE EURO BOND EXPRESS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 66.001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

Les administrateurs ci-après ont été réélus par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2003 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

- Heinrich Wegmann, Zurich.
- Raymond Melchers, Luxembourg.
- Agnes F. Reicke, Zurich.
- Jörg Schultz, Zurich.

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélue comme réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

Certifié sincère et conforme

**CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT  
FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.**

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08887. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(045597.3/736/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

---

**GIZMO HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 35.650.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 septembre 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2003.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Ratification de la reconduction tacite des mandats des Administrateurs et du Commissaire.
6. Divers.

II (03754/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**PHARMACIA ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 50.712.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 2 juillet 2003*

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale annuelle du 2 juillet 2003:

- que les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2002 ont été approuvés;
- que les cooptations par le conseil d'administration de Monsieur Guy Kersch, Monsieur John Mancuso, Monsieur Anthony Maddaluna, Monsieur Randy Witrick et Madame Camilla Uden comme administrateurs de la Société ont été approuvés;
- que décharge a été accordée aux anciens administrateurs;
- qu'ont été nommés les nouveaux administrateurs suivants:
  1. Monsieur Guy Kersch, né le 24 octobre 1952 à Luxembourg, demeurant 31, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
  2. Monsieur John Mancuso, né le 25 janvier 1951 à New York (E.U.A.), demeurant 4 Muncee Court, Holmdel, NJ 07733 (E.U.A.);
  3. Monsieur Anthony J. Maddaluna, né le 5 novembre 1952 à Brooklyn, New York (E.U.A.), demeurant 575 Grant Road, North Salem, New York 10560 (E.U.A.);
  4. Monsieur Randy Witrick, né le 16 janvier 1957 à Hempstead, New York (E.U.A.), demeurant 15 Schooner Road, Northport, New York 11768 (E.U.A.);
  5. Monsieur Ciaran Keaney, né le 29 juillet 1965 à Dublin (Irlande), demeurant à Clonleigh, Kinsdale, Co. Cork (Irlande);
  6. Madame Camilla Uden, née le 6 mars 1964 à Goteborg (Suède), demeurant au 205 Hudson Street, Hoboken NJ 07030 (E.U.A.);
  7. Monsieur Scott Chesharek, né le 27 novembre 1959 en Illinois (E.U.A.), demeurant au 49, rue Nic Martha, L-2133 Luxembourg;
  8. Monsieur Gary Harbour, né le 19 juin 1956 au Texas (E.U.A.), demeurant au 16, rue des Muguets, L-8035 Strassen;
  9. Monsieur Apet Iskenderian, né le 21 septembre 1944 à Alep (Syrie), demeurant au 23, Dickenson Road, Basking Ridge, NJ 07920 (E.U.A.);
  10. Monsieur David Gilbert, né le 4 juin 1952 à Cardiff (R.U.), demeurant à Tower Barn, Chase Farm Barns, Whaddon Road, Nr Little Horwood, Bucks, MK17 OQB (R.U.),
- que David Wallace, KPMG, ayant son siège social 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé réviseur d'entreprise.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à délibérer sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

*Pour PHARMACIA ENTERPRISES S.A.*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05303. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D.Hartmann.*

(045690.3/250/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.